

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Modification substantielle du plan d'épandage des produits NORAMBIO et NORAMCAL, situé sur les territoires des communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais par la S.A.S NORPAPER AVOT VALLÉE

-----  
En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté inter-préfectoral du 19 septembre 2022, une enquête publique est ouverte, dans la commune de BLENDECQUES, pendant 32 jours à partir du 10 octobre 2022, sur la demande de modification substantielle du plan d'épandage des produits NORAMBIO et NORAMCAL, situé sur les territoires des communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais par la S.A.S NORPAPER AVOT VALLÉE.

M. Frédéric FLACCUS, Directeur Qualité Energie Environnement chargé du suivi du dossier -  
Tél : 03.21.98.77.00 ou par mail : [fllaccus@norpaper.com](mailto:fllaccus@norpaper.com) .

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de BLENDECQUES, siège de l'enquête, sise 22, rue Louis Blériot, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante :  
<https://www.norpaper.com/box/>

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies du :

- **Pas-de-Calais** : Afferingues, Ardes, Arques, Bayenghem-les-Eperlecques, Beaumetz-les-Aire, Blequin, Blessy, Bomy, Campagne-les-Wardrecques, Clairmarais, Coyecques, Dennebroeucq, Elnes, Enquin-lez-Enguinegatte, Eperlecques, Equirre, Erin, Erny-Saint-Julien, Estrée-Blanche, Fiefs, Flechin, Fontaine-les-Boulans, Fruges, Gonnehem, Guemps, Hallines, Heuchin, Houlle, Laires, Les Attaques, Liettes, Ligny-les-Aire, Lisbourg, Mametz, Matringhem, Mentque-Nortbecourt, Mont-Bernanchon, Moringhem, Moulle, Muncq-Nieurlet, Nielles-les-Blequin, Nortkerque, Offekerque, Ouve-Wirquin, Pihem, Polincove, Prédefin, Reclinghem, Remilly-Wirquin, Robecq, Rumingham, Saint-Martin-au-Laert, Saint-Omer, Salperwick, Serques, Tilques, Torcy, Verchin, Vincly, Wavrans-sur-l'Aa et Wismes.

- **Nord** : Armbouts-Cappel, Arneke, Bavinchove, Bierne, Bissezele, Bollezele, Bourbourg, Brouckerque, Buysseure, Capelle-Brouck, Cassel, Crochte, Eecke, Esquelbecq, Ghyvelde, Hardifort, Herzele, Hondeghem, Hondschoote, Hoymille, Killem, Lederzele, Ledringhem, Looberghe, Loon-Plage, Merckeghem, Millam, Noordpeene, Ochteezele, Oudezele, Pitgam, Quaedyne, Rexpoede, Rubrouck, Saint-Georges-sur-l'Aa, Sainte-Marie-Cappel, Socx, Spycker, Steene, Steenvoorde, Teteghem, Uxem, Volckerinckhove, Warhem, Watten, Wemaers-Cappel, Wormhout, Wulverdinghe, Zegerscappel, Zermezele, et Zuytpeene.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de BLENDECQUES siège de l'enquête, du 10 octobre 2022 au 10 novembre 2022 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de BLENDECQUES ou les formuler à M. Jean-Marie VER EECKE, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le lundi 10 octobre 2022 de 9 h à 12 h
- le lundi 17 octobre 2022 de 14 h à 17 h
- le lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h
- le lundi 31 octobre 2022 de 14 h à 17 h
- le jeudi 10 novembre 2022 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 10 octobre 2022 au 10 novembre 2022, en se rendant sur les sites internet des services de l'État dans les départements du Nord (<https://www.nord.gouv.fr>) et du Pas-de-Calais <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – publications - consultation du public - enquête publique – ICPE autorisation – S.A.S NORPAPER AVOT VALLÉE – BLENDECQUES - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BLENDECQUES, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, les Préfets du Pas-de-Calais et du Nord statueront sur la demande d'autorisation d'exploiter. Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique – autorisation ICPE - S.A.S NORPAPER AVOT VALLÉE – BLENDECQUES, les informations relatives à ce projet.